



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

Comment demander sa voie d'orientation après la 2^{de} ?

Connectez vous au service en ligne Orientation

Compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs

Accès avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr

**Le compte ÉduConnect peut
donner accès :**

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil




Responsable d'élève



Élève

Le compte du représentant légal vous permet de formuler vos demandes et de répondre aux propositions d'orientation.

Le compte de l'élève lui permet de lire ce que le représentant légal a complété.

 EduConnect ← [Changer de profil](#)

Le compte EduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte EduConnect

* Champ(s) obligatoire(s)

Identifiant * [Identifiant oublié ? →](#)

Mot de passe * [Mot de passe oublié ? →](#)

[Se connecter](#)


[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect

Vous pouvez vous connecter ou créer votre compte EduConnect avec FranceConnect.

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.


[S'identifier avec FranceConnect](#)
[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

Connectez vous à votre compte ÉduConnect avec l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement.

[Accueil](#) [Mes services](#) [Contact](#)

Fil des événements

12 - 26
JANV. MAI

[Événements](#)

Orientation après la seconde

Au 3^e trimestre, indiquez au conseil de classe vos choix d'orientation entre 1^{er} générale, 1^{er} technologique et 1^{er} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

[Choisir son orientation](#)

Suivez l'étape pour demander une voie d'orientation après la 2^{de}.

Vous avez au moins un enfant scolarisé à l'école élémentaire, au collège ou au lycée

Pour réaliser certaines démarches et suivre la scolarité de vos enfants, [accédez aux services en ligne depuis Mes services.](#)

 Remarque : Si vous avez plusieurs enfants, sélectionnez l'élève concerné par la démarche dans la liste proposée.

Vous pouvez par exemple,

Dès l'école élémentaire :

- consulter, signer et télécharger le livret du CP à la 3e (bilans périodiques et bilans de fin de cycle) ;
- télécharger les attestations obtenues par vos enfants ;
- si votre enfant entre en 6e : vous pouvez l'inscrire dans son collège.

À partir du collège :

- vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin, les mettre à jour (adresse, téléphone, courriel, etc.) ;
- déposer et suivre votre demande de bourse ;
- suivre la phase d'orientation en fin de 3e ;
- consulter et payer vos factures ;
- donner votre autorisation pour une sortie.

À partir du lycée :

- **Livret scolaire du lycée en 1re et terminale pour :**
 - consulter mes moyennes périodiques et annuelles, l'évaluation des compétences, l'appréciation annuelle des professeurs et l'avis de réussite au baccalauréat formulé par l'équipe pédagogique au jury du baccalauréat ;
 - vérifier le contenu du livret scolaire et signer ou refuser sa transmission au jury du baccalauréat ;
 - télécharger la version définitive après la proclamation des résultats (attention, il y a une date limite de mise à disposition du livret sur le service en ligne).

Certaines démarches sont accessibles uniquement pendant une période de l'année.

Plusieurs services mettent à votre disposition des documents (ex : livrets scolaires). Pensez à les télécharger dès que possible car vous pourriez en avoir besoin.

 Remarque : à partir du moment où votre enfant n'est plus scolarisé, vous n'avez plus accès à Scolarité Services et donc à ces documents.

Retrouvez ces services dans [Mes services](#).

Accédez aux services en ligne dans le menu Mes services.

Mes services

Mes enfants

Orientation

Message de l'établissement

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT LIL

À partir de la date indiquée par le chef d'établissement vous pourrez vous connecter au service Orientation.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Suivez les étapes pour demander une voie d'orientation après la 2^{de}

Suivez ces étapes pour demander une voie d'orientation après la 2^{de}

- Choisissez l'orientation

Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des choix.

Les choix sont envoyés automatiquement à l'établissement, puis le conseil de classe étudie vos choix et il y répond par une ou plusieurs propositions d'orientation.

Après le conseil de classe vous pourrez consulter ces propositions dans le service en ligne.

- Répondez aux propositions d'orientation du conseil de classe

La réponse aux propositions d'orientation du conseil de classe pourra être donnée indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

En cas de difficulté vous pouvez vous adresser à votre établissement

Mes services

Mes enfants



Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Formuler les choix définitifs

Troisième trimestre

1

Au cours du
2^e trimestre

Formuler les choix
d'orientation

2

Après le conseil de
classe du 2^e trimestre

Voir l'avis du conseil de
classe

3

Au cours du
3^e trimestre

Formuler les choix
définitifs

EN COURS

4

Après le conseil de
classe du 3^e trimestre

Répondre à la
proposition
d'orientation

Pour préciser votre choix, informez vous sur les enseignements de spécialité en 1^{re} générale et les séries en 1^{re} technologique.

Le 3^e trimestre est en cours, vous devez formuler vos choix définitifs. Ceux-ci seront étudiés par le conseil de classe. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les formations envisagées et celles conseillées par le conseil de classe pour préciser vos choix des trois enseignements de spécialité en voie générale ou d'une série en voie technologique :

- sur le site [Horizons 21](#) ;
- sur le site de l'Onisep [La voie technologique en première et terminale](#) .

Choisir son orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Mes services

Profil de l'utilisateur



Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paieement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Parcours inclusif

ENT LIL

Choix définitifs

Troisième trimestre



- Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 11 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

+ Ajouter un choix définitif

Retour aux informations

Enregistrer les choix

Le bouton Ajouter un choix définitif ouvre une page qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à 11 choix.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance



Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paielement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Parcours inclusif

ENT LIL

Choix définitifs

Troisième trimestre



- Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 11 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

RANG 1

Nouveau choix

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

↑
↓
Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- 1^{re} générale
- 1^{re} technologique
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » *
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

X Annuler

✓ Valider

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

+ Ajouter un choix définitif

Retour aux informations

Enregistrer les choix

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence.

Il est possible de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.



Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Parcours inclusif

ENT LIL

Choix définitifs

Troisième trimestre



- Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 11 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

RANG 1

1^{re} générale

Enseignements de spécialité choisis :

- Numérique et sciences informatiques (hors établissement) ;
- Arts plastiques ;
- Humanités, littérature et philosophie .

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

+ Ajouter un choix définitif

X Annuler les modifications

Enregistrer les choix

Les choix enregistrés sont envoyés automatiquement à l'établissement pour le conseil de classe.

Mes services

10/10/2025 10:00

👤

- Actualités
- Demande de bourse
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Païement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e
- Parcours inclusif
- ENT LIL

Choix définitifs

Troisième trimestre

📘

- Vos choix ont bien été enregistrés.
- Vous pouvez les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne.
- Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

🔙

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

RANG 1

1^{re} technologique : 1^{re} STAV

RANG 2

1^{re} technologique : 1^{re} STL

Spécialité : Biotechnologies

[Retour aux informations](#) [Modifier les choix](#)

Un courriel avec le récapitulatif des choix est transmis à chaque représentant légal.

Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service.

Répondez aux propositions d'orientation

Le conseil de classe étudie vos choix d'orientation et il y répond par une ou plusieurs propositions d'orientation.

Une proposition d'orientation dans la voie de votre choix ou recommandée par le conseil de classe permet d'y être admis.

Les élèves ayant obtenu une orientation en première générale sont répartis dans les enseignements de spécialité conformément à leurs choix, avec l'accord des représentants légaux, et selon les spécificités d'organisation de l'établissement. Lorsque le choix des enseignements de spécialité nécessite un changement d'établissement, une procédure d'affectation particulière peut être mise en place au niveau académique.

L'orientation en première technologique et l'accès à la voie professionnelle nécessitent une nouvelle affectation.

L'établissement communique aux familles le calendrier des démarches à suivre pour l'admission en 1^{re}.

L'inscription en 1^{re} s'effectue sur le portail Scolarité Services ou directement auprès du secrétariat.

Si vous avez des questions ou des difficultés, vous pouvez vous adresser à votre établissement.

Mes services

Personne



Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Parcours inclusif

ENT LIL

Répondre à la proposition d'orientation

Troisième trimestre

1

Au cours du 2^e trimestre

Formuler les choix d'orientation

2

Après le conseil de classe du 2^e trimestre

Voir l'avis du conseil de classe

3

Au cours du 3^e trimestre

Formuler les choix définitifs

4

Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Répondre à la proposition d'orientation

EN COURS

Après le conseil de classe du 3^e trimestre, prenez connaissance de l'orientation proposée pour votre enfant et donnez votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation ;
- pas d'accord : prenez vite contact avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.

En cas de demande d'accès à la voie professionnelle, le conseil de classe répond par un avis favorable ou défavorable, vous n'avez pas de réponse à donner à cet avis. Vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement pour poursuivre le dialogue.

Répondre à la proposition d'orientation

L'un ou l'autre des représentants légaux peut répondre aux propositions du conseil de classe.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT LIL

Propositions d'orientation

Troisième trimestre

Réponse du conseil de classe aux demandes des représentants légaux

RANG 1

1^{re} générale

OUI

Enseignements de spécialité demandés :

- Mathématiques ;
- Numérique et sciences informatiques (hors établissement) ;
- Physique-chimie .

RANG 2

1^{re} STI2D

OUI

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux

1^{re} STL

Réponse des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- 1^{re} générale
- 1^{re} STI2D
- 1^{re} STL

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

[Retour aux informations](#)

[Valider](#)

Répondez aux propositions

Une fois la réponse sur l'orientation validée, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci.

En cas de désaccord, prenez rendez vous avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.